

PRÉVOYANCE PRO

Si Jean
a le
sourire



... C'est parce qu'avec sa prévoyance
PREV PRO, ses frais professionnels

sont pris en charge



**Radiance
mutuelle**

groupe malakoff humanis

On aime vous voir sourire



Une offre Prévoyance éligible à la **loi Madelin**

PREV PRO est une offre prévoyance réservée et adaptée aux besoins des Artisans / Commerçants, Paramédicaux, Libéraux, Micro-Entrepreneurs .

Vos cotisations peuvent être déductibles dans le cadre de la loi Madelin.



La loi Madelin permet aux travailleurs non salariés de déduire leurs cotisations santé de leur revenu imposable dans la limite d'un plafond fiscal.



Plafond déductible des revenus de l'année en cours.

- **3,75 % de votre revenu professionnel**
+ 7 % du Plafond Annuel
de la Sécurité sociale (PASS)
 - **Dans la limite de 3 %**
de 8 fois le Plafond Annuel
de la Sécurité sociale
- 

**En cas d'arrêt de travail,
d'invalidité, de décès...
votre régime de base compense
faiblement la perte de revenu
à laquelle vous devez faire face.**

En optant pour PREV PRO, souscrivez à un contrat de prévoyance spécialement conçu pour les Artisans / Commerçants, Paramédicaux, Libéraux, Micro-Entrepreneurs.

Grâce à notre offre :

- Vous bénéficiez d'une **couverture adaptée** à votre statut professionnel.
- Quel que soit votre régime obligatoire, votre couverture prévoyance s'ajuste à vos besoins et vous avez la **possibilité de moduler vos garanties**.

Notre offre prévoyance Radiance Mutuelle est composée :

- De **garanties décès obligatoires** qui couvrent votre famille.
- De **garanties optionnelles telles que l'incapacité et l'invalidité** qui vous permettent de maintenir vos revenus et préserver la pérennité de votre entreprise, en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité.
- D'**avantages commerciaux** :
 - Si vous êtes créateur d'entreprise, vous bénéficiez de **3 mois de cotisations offerts** ;
 - Si vous avez souscrit un contrat collectif PEPS ECO ACTIVE, ou PREV PME, couvrant au moins 5 de vos salariés, vous bénéficiez de **-10% sur votre contrat PREV PRO**.

Vos garanties **prévoyance...**

		MONTANT MAXIMUM GARANTI				
		Professions libérales Professions médicales	Professions paramédicales, artisans et commerçants	Conjoints collaborateurs	Créateurs, repreneurs	Auto-entrepreneurs
BASE OBLIGATOIRE	DÉCÈS PTIA	Capital ou rente décès / PTIA toutes causes	1 200 000 €	1 000 000 €	100 000 €	
	Double effet		100 % du capital décès			
	Allocation obsèques		Maximum de 3 000 € dans la limite des frais engagés			
OPTIONS	DÉCÈS PTIA	Décès accidentel PTIA accidentel	Doublement du capital décès / PTIA toutes causes			
		Rente de conjoint viagère et / ou temporaire	5 000 € / mois		400 € / mois	
		Rente éducation fixe	1 500 € / mois et par enfant	1 000 € / mois et par enfant	300 € / mois et par enfant	
		Ou Rente éducation progressive	4 500 €	3 000 €	900 €	

...personnalisables

		MONTANT MAXIMUM GARANTI					
		Professions libérales Professions médicales	Professions paramédicales, artisans et commerçants	Conjoints collaborateurs	Créateurs, repreneurs	Auto-entrepreneurs	
OPTIONS	INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL	IJ maintien de revenus	510 € / jour	300 € / jour	105 € / jour		
		Forfait professionnel	150 € / jour	75 € / jour	15 € / jour		
	INVALIDITÉ	Rente invalidité	15 300 € / mois (soit 510 € / jour)	9 000 € / mois (soit 300 € / jour)	3 150 € / mois (soit 105 € / jour)		

Les **+** de l'offre

- **Une indemnisation forfaitaire :**

l'indemnisation ne prend pas en compte le régime obligatoire, vous percevez donc la somme que vous avez souscrite.

- **Tout comme un conjoint ou un pacsé,**

votre concubin peut bénéficier aussi de la rente de conjoint.

- **Vous êtes indemnisé** même en cas de reprise partielle d'activité.

- **Une assistance spécifiquement dédiée**

Une maladie, une hospitalisation ou un accident mettent en péril l'équilibre de la vie quotidienne ? Vous bénéficiez d'une aide temporaire, immédiate et adaptée : aide ménagère jusqu'à 30 heures par mois, garde d'enfants, conduite à l'école, garde des animaux domestiques, livraison de médicaments, renseignements médicaux et administratifs...

En **exclusivité !**

- **Le rachat des exclusions disco-vertébrales :**

les affections disco-vertébrales sont exclues (sauf si hospitalisation de plus de 5 jours).

Les assurés peuvent choisir de lever cette exclusion (en option).



Accompagner, protéger,
anticiper... Un large
savoir-faire pour les

professions indépendantes

**Radiance Mutuelle protège les particuliers,
les professionnels indépendants et les
entreprises dans tous les domaines de
l'assurance de personnes :**

la santé, la prévoyance, la retraite et l'épargne.

Assurer sa santé ainsi que celle de sa famille,
épargner pour l'avenir, s'assurer une retraite
confortable...

Radiance Mutuelle s'engage à vos côtés pour vous
apporter des solutions adaptées tout au long de la vie.



Radiance est la mutuelle régionale du leader de la protection sociale : le Groupe Malakoff Humanis, acteur majeur de la retraite complémentaire et leader en assurance santé et prévoyance collectives.

Radiance Mutuelle associe la puissance du leader à la force de son ancrage local.

Nos engagements :

- Développer nos services de proximité au travers d'un maillage de 24 agences, de nombreux conseillers itinérants, d'un centre de relation clients multicanal performant et de services digitaux efficaces.
- Mieux protéger et servir nos clients en s'appuyant sur la force du Groupe et une parfaite connaissance de l'environnement local.
- Répondre à tous les aléas du quotidien grâce à une gamme de produits d'assurance complète.

Comment faire pour adhérer ? C'est très simple



0 800 402 001

Service & appel gratuits



Horaires :

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h non stop.

Rendez-vous sur [radiance.fr](https://www.radiance.fr)



MALAKOFF HUMANIS PRÉVOYANCE - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. Siège : 21 rue Laffite, 75009 Paris - N° SIREN 784 718 256 • **RADIANCE MUTUELLE** - Distributeur des produits santé, prévoyance, épargne - Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité, Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°483 747 333 Siège social : 95 rue Vendôme 69006 LYON - Autorité de contrôle : ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75 436 Paris cedex 9. • **AUXIA ASSISTANCE** - SA au capital de 1 780 000 €. Entreprise régie par le code des assurances - Siège social : 21 rue Laffite, 75009 Paris - 351 733 761 RCS Paris. Des organismes du groupe Malakoff Humanis - 21 rue Laffite, 75009 Paris - [malakoffhumanis.com](https://www.malakoffhumanis.com)

**Radiance
mutuelle**
groupe malakoff humanis

On aime vous voir sourire